

**NOM DE LA STRUCTURE :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le dossier d’appel à motivation est complété : **Oui**[ ] **Non**[ ]

Ma structure demande l’aide d’acquisition de matériel : **Oui**[ ] **Non**[ ]

Ma structure est PS Jeunes : **Oui**[ ] **Non**[ ]

Si non, ma structure demande l’aide de soutien d’amorçage : **Oui**[ ] **Non**[ ]

1. **IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Structure porteuse du projet** | Nom de la structure :Adresse de la structure :Adresse du siège social de la structure :Siren :  |
| **Représentant légal :** | Nom :Prénom :Contact :Numéro :Mail : |
| **Référent du projet** | Nom :Prénom :Fonction :Contact :Numéro :Mail : |
| **Promeneur(s) du Net identifié****(si plusieurs Promeneurs identifiés, rédiger une fiche par Promeneur).** | Nom du Promeneur du Net :Fonction du Promeneur du Net : Numéro de téléphone :Mail : **Expérience du professionnel dans le développement ou l’animation de projet en lien avec la thématique numérique :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

1. **PRESENTATION DU PROJET PROMENEURS DU NET DANS LA STRUCTURE**

**VOTRE STRUCTURE ET LE NUMERIQUE**

**Une expérience similaire à Promeneurs du Net a-t-elle déjà été menée au sein de la structure ?**

 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Un projet ou des actions numériques sont-ils déjà menés au sein de la structure ?**

 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Quelles sont les principales thématiques que vous identifiez comme ayant besoin d’être traitées/développées avec les jeunes ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Outils numériques et moyens actuellement disponibles pour le Promeneur du Net :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**VOS MOTIVATIONS**

*Description de votre projet en lien avec l’intégration du projet Promeneur du Net.*

**Comment pensez-vous intégrer le dispositif dans votre équipe ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Quelles actions liées au numérique souhaitez-vous mettre en place en lien avec l’arrivée de Promeneur du Net dans votre structure ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Quel temps de travail peut être libéré/consacré à la mission Promeneur du Net :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**

**LES JEUNES BENEFICIARES DE PROMENEURS DU NET**

**Nombre de jeunes susceptibles de bénéficier de ce projet (par mois) :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Tranche d’âge des bénéficiaires :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR AVEC LE DOSSIER DE MOTIVATION :**

* **Une présentation du professionnel identifié (formation et expérience du professionnel avec le public jeune et éventuellement l’expérience avec l’éducation au numérique, formation suivie, projets développés, ...).**
* **La charte Promeneurs du Net signée par la structure et le(s) Promeneur(s) identifié(s) (Annexe 2 de ce dossier).**

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait à …………………………………** | **Le ………………………………………..** |
| **Signature du représentant de la structure et cachet de la structure :** | **Signature du/des promeneur(s)** |



**Ma structure demande l’aide de soutien d’amorçage :**

**Oui**[ ] **Non**[ ]

*Si ma structure est PS Jeune, elle ne peut bénéficier de l’aide d’amorçage*

1. **CONTEXTE DE LA DEMANDE DE L’AIDE DE SOUTIEN D’AMORCAGE**

L’aide de soutien d’amorçage est une aide attribuée aux structures qui en font la demande pour soutenir l’activité en ligne des promeneurs du net.

L’aide de soutien d’amorçage est :

* Non cumulable avec la PS Jeune ;
* De 1000 € par structure par an pour la première année d’activité du promeneur du net. (En fonction des situations, un renouvellement pourra être envisagé dans la limite de deux ans de financement maximum).
1. **PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES**
* L’ensemble des pièces justificatives demandées en fin de documents (Annexe 1 du dossier).
* La Charte des Promeneurs du Net signée par la structure et le(s) Promeneur(s) (Annexe 2 du dossier).

 Les modalités de paiement par la Caf Savoie concernant la subvention soutien d’amorçage :

> 70% d’acompte sera versé en année N puis 30% à réception des pièces justificatives nécessaires au paiement avant le 30 avril N+1, soit :

* Le Compte de résultat et le rapport d’activité de la structure signés, datés et tamponnés par la personne habilitée
* Le bilan de l’action Promeneurs du Net signé, daté et tamponné

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait à …………………………………** | **Le ………………………………………..** |
| **Signature du représentant de la structure et cachet de la structure :** | **Signature du/des promeneur(s)** |



**Ma structure demande l’aide d’acquisition de matériel : Oui**[ ] **Non**[ ]

1. **CONTEXTE DE LA DEMANDE DE L’AIDE ACQUISITION DE MATERIEL**

L’aide « acquisition de matériel » est une aide permettant aux structures entrant dans le dispositif Promeneurs du Net de pouvoir s’équiper en matériel numérique nécessaire au bon déroulement des missions du promeneur. Toute demande est soumise à l’approbation du CCA de la Caf.

L’aide financière est cumulable avec la PS Jeune.

L’aide financière est attachée à un Promeneur (*par exemple : 2 promeneurs = 2 demandes d’aides d’acquisition).*

**La prise en charge Caf ne pourra se faire que dans la limite de 80% des dépenses d’investissement matériel.** (Par exemple, les logiciels et les frais d’installation ne sont pas pris en charge)

*Ex : pour une demande de smartphone à 550€, l’aide versée sera 400€ (80% de 500€) avec un reste à charge pour la structure de 150€.*

**La prise en charge Caf se fait pour les outils suivants et selon les plafonnements indiqués :**

* Smartphone ; plafonnement 500€
* Tablette ; plafonnement 800€
* Ordinateur portable ; plafonnement 1000€.

**Parmi ces outils, la prise en charge se décline comme indiqué ci-dessous et ce, à raison de 2 outils maximum par Promeneur soit :**

* Un outil seul : 1 smartphone / 1 tablette / 1 ordinateur portable
* 1 smartphone + 1 tablette
* 1 smartphone + 1 ordinateur portable
* 1 tablette + 1 ordinateur portable
1. **PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES**
* L’ensemble des pièces justificatives demandées en fin de documents (Annexe 1 du dossier).
* Devis du matériel demandé
* La Charte des Promeneurs du Net signée par la structure et le(s) Promeneur(s) (Annexe 2 du dossier).

L’aide sera versée selon les modalités suivantes :

Un acompte représentant 50 % du total de l’aide accordée sera versé, après un délai de rétractation de 15 jours, à compter de l’envoi de cette notification.

Le versement du solde de l’aide sera réalisé sur la base des documents attestant de la finalisation de l’acquisition : copie des factures signées, tamponnées, datées par la personne habilitée qui pourront être envoyées dès l’année N.

L’acquisition devra être achevée d’ici le 31/12/N+2. A défaut, l’aide accordée devra être annulée par la Caf.

Le(s) Promeneur(s) du Net de votre structure et le matériel nécessaire : *Tableau suivant à compléter*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM PRENOM DU PROMENEUR** | **MATERIEL DONT LE PDN EST EQUIPE A CE JOUR** | **MATERIEL DEMANDE (nécessaire au bon déroulement de la mission du promeneur)** | **Montant du matériel demandé**  |
|  |  | Smartphone [ ] Tablette [ ] Ordinateur [ ]  |  |
|  |  | Smartphone [ ] Tablette [ ] Ordinateur [ ]  |  |
|  |  | Smartphone [ ]  Tablette [ ] Ordinateur [ ]  |  |
| **TOTAL** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait à …………………………………** | **Le ………………………………………..** |
| **Signature du représentant de la structure et cachet de la structure :** | **Signature du/des promeneur(s)** |

 **ANNEXE 1**

**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR TOUTES DEMANDES D’AIDES FINANCIERES**

**\*SI LE PORTEUR DU PROJET EST UNE ASSOCIATION**

|  |  |
| --- | --- |
| **NATURE DE L’ELEMENT JUSTIFIE** | **JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LA SIGNATURE DE LA PREMIERE CONVENTION** |
| Existence légale | Récépissé de déclaration en préfectureAvis Siren |
| Vocation | Statuts datés et signés |
| Destinataire du paiement  | Relevé d’identité bancaire, postal ou caisse d’épargne du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly) |
| Capacité du contractant  | Liste des membres du conseil d’administration datée et signéeListe des membres du bureau datée et signée |
| Eléments financiers  | Compte de résultat et bilan relatifs à l’année précédant la demande (N-1 – année de référence) |
| Activité  | Projet éducatif de la structure Règlement intérieurPlaquettes de présentation du porteur de projet et autres documents de présentation Copie des labels et agréments (Jeunesse et éducation populaire). |

**\*SI LE PORTEUR DE PROJET EST UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE/UN ETABLISSEMENT PUBLIC**

|  |  |
| --- | --- |
| **NATURE DE L’ELEMENT JUSTIFIE**  | **JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LA SIGNATURE DE LA PREMIERE CONVENTION** |
| Existence légale  | Arrêté préfectoral portant création d’un Sivu/Sivom/Epci/communauté de communes et détaillant le champ de compétenceNuméro Siren/Siret |
| Vocation | Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence) |
| Destinataire du paiement | Relevé d’identité bancaire |
| Activité | - Projet éducatif de la structure - Règlement intérieur- Plaquettes de présentation du porteur de projet et autres documents de présentation - Copie des labels et agréments |

**ANNEXE 2**

**Charte des Promeneurs du Net**

***Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l’origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.***

***L’adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».***

**Préambule**

Internet est aujourd’hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L’image positive dont il bénéficie auprès d’eux et l’utilisation intensive qu’ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d’importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d’exploiter au mieux les multiples opportunités qu’il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l’objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d’accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

**Article 1.**

**Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche**

**« Promeneurs du Net »**

L’utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu’Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s’inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d’expression et de créativité.

**La présence éducative sur Internet** apparaît aujourd’hui comme un élément incontournable des politiques, préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L’objectif est de poursuivre sur Internet l’action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

**Promeneurs du Net** s’inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu’ils fréquentent (école, espaces éducatifs…), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu’ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s’agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L’objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d’enrichir ces modalités d’intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

**Article 2. Les acteurs de la démarche**

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques…) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l’animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d’être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

**Article 3. Les missions**

Les structures signant la charte s’engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s’exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat…) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

• le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;

• une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ;

 *la personnalisation de la relation est primordiale s’agissant de la présence éducative*

*sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l’adulte avec qui il est en contact.*

• le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;

• les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net »;

• les modalités d’entrée en relation avec un Pdn ;

• le lien vers l’annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

• créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels

du département ;

• rompre l’isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d’accessibilité liée

au handicap, …) grâce à la proximité du numérique ;

• établir une relation de confiance, échanger, partager ;

• conseiller, informer, prévenir ;

• proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;

• contribuer à la mise en place d’actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;

• accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;

• favoriser l’éducation aux médias et à l’information auprès des jeunes et de leur famille ;

• rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;

• proposer des espaces de paroles, d’échange de débats individuels et/ou collectifs («chats», conversations instantanées, forums, groupes de discussion…) ;

• encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s’engage à :

• assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;

• participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;

• participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d’un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l’article 6, les cas les plus graves pourront faire l’objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d’anonymat.

**Article 4. Connaissances et compétences**

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d’adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

• une bonne culture des technologies de l’information et de la communication, et de leurs usages ;

• une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques…

**Article 5. Animation et pilotage**

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d’animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par un coordinateur départemental.

Elles s’engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l’évaluation de la démarche.

**Article 6. Les valeurs**

Chaque signataire de la présente charte s’engage à respecter les valeurs de l’animation et de l’éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

• prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;

• favoriser l’accès à l’autonomie et à la socialisation ;

• promouvoir l’apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Pdn et les utilisateurs s’engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

• respect des valeurs de la République et de la laïcité ;

• respect de la dignité de la personne ;

• interdiction du prosélytisme et de l’incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n’est autorisée.

Le Pdn s’engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n’est pas autorisée.

Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l’institution qu’il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à ……………………………………….. le ………………………………………..

**LES DEUX SIGNATURES DOIVENT ETRE PRESENTES POUR VALIDER LE DOCUMENT.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de la structure employeur | Nom du représentant | Signature |
|  |  |  |
| Nom du service de rattachement | Nom du Promeneur du Net | Signature |